

REPUBLIQUE FRANÇAISE

2012/....

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 20 décembre 2012

DCM N° 12-12-02

Objet : Tarifs 2013.

Rapporteur : M. TOULOUZE, Conseiller Délégué

La Ville réalise et adopte chaque année un recueil des tarifs qui sert de cadre aux prestations facturées par ses services. Désormais traités dans le cadre de la préparation budgétaire, les tarifs ont fait l'objet d'une étude d'analyse et d'optimisation courant 2012, qui poursuivait plusieurs objectifs : simplification, harmonisation, structuration.

La simplification a consisté à supprimer des tarifs très peu ou jamais utilisés, ou à s'adapter aux évolutions réglementaires ; puis à effectuer des regroupements, afin de simplifier la lecture et l'application du catalogue des tarifs.

Ces opérations ont permis une réduction de 20% du nombre de tarifs.

L'harmonisation des pratiques tarifaires à l'échelle de la ville a porté sur la mise en place de tarifications transversales (frais d'impression et de reproduction), la simplification et la mise en cohérence des dénominations de publics, comme des typologies de prestations.

La structuration a consisté à identifier des tarifs de référence, appelés « pivots », à partir desquels sont établis les autres tarifs, ainsi que les méthodes d'actualisation (selon le cadrage budgétaire d'inflation à 2.2%, par rapport au tarif pivot ou selon une logique propre à la nature de la prestation).

Cette démarche globale a permis de simplifier l'actualisation des tarifs et surtout d'offrir une meilleure visibilité et lisibilité aux usagers.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal :

LE CONSEIL MUNICIPAL

La Commission des Finances entendue,

VU la dernière délibération sur les tarifs du 15 décembre 2011 ;

VU les différentes délibérations et décisions portant création, annulation ou modification tarifaires approuvées au cours de l'année 2012 ;

CONSIDERANT la nécessité de disposer d'un document unique recensant l'ensemble des tarifs municipaux applicables pour l'année à venir et répondant aux objectifs de simplification, harmonisation et structuration des tarifs ;

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

DECIDE :

- **D'ADOPTER** les tarifs municipaux répertoriés dans le catalogue ci-annexé avec effet au 1^{er} janvier 2013.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Le Conseiller Délégué,

Jean-Michel TOULOUZE

Service à l'origine de la DCM : Service Finances

Commissions : FINANCES

Référence nomenclature «ACTES» : 7.10 Divers

Séance ouverte à 16h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS, Maire de Metz,

Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la date de la délibération.

Membres assistant à la séance : 38

Absents : 17

Dont excusés : 12

Décision : ADOPTEE A LA MAJORITE